

Carte contextuelle

Étude de cas 3 : Les jeunes

En 1867, à l'époque de la Confédération, seuls certains hommes âgés d'au moins 21 ans peuvent voter aux élections fédérales. On estimait qu'à cet âge, une personne était assez mature pour prendre d'importantes décisions. Pendant les deux guerres mondiales, les militaires âgés de moins de 21 ans peuvent voter, mais ce droit est révoqué une fois la paix retrouvée. Cela dit, le service en temps de guerre des jeunes Canadiens amène certains parlementaires à se demander s'il faudrait abaisser l'âge du droit de vote.

En 1970, plus d'un siècle après la Confédération, l'âge du droit de vote est abaissé à 18 ans sans grands débats, probablement en raison d'un changement de perception du rôle des jeunes dans la société. Aujourd'hui, il y a des discussions sur la façon de faire participer davantage les jeunes au processus démocratique. Plusieurs citoyens réclament l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans.



Source : Dave Chidley / The Canadian Press

1867

Les jeunes



Source : © Collection de la Chambre des communes, Ottawa

Lorsque le Canada est formé en 1867, il faut être âgé d'au moins 21 ans pour voter aux élections fédérales.

Les Pères de la Confédération estiment que les personnes âgées de moins de 21 ans n'ont ni les connaissances ni la maturité nécessaires pour élire leurs représentants.

1917

Les jeunes



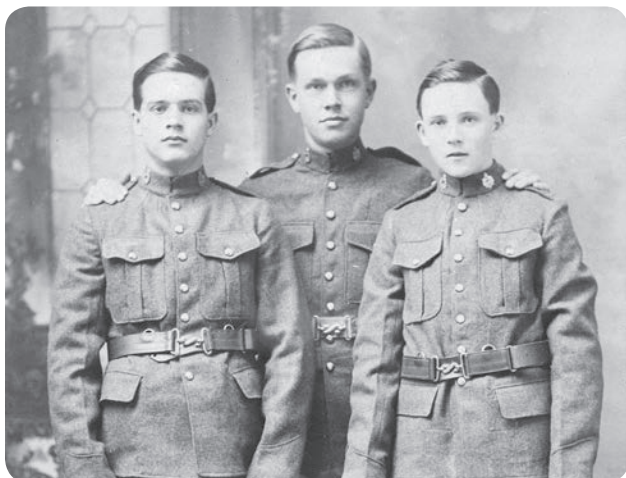
Source : Canada, ministère de la Défense nationale/Bibliothèque et Archives Canada, PA-002318

Durant la Première Guerre mondiale, toute personne qui sert le Canada comme militaire a le droit de voter, quel que soit son âge.

Il faut officiellement avoir 18 ans pour servir dans l'armée, mais de nombreux militaires qui s'enrôlent sont plus jeunes.

1919

Les jeunes



Source : Jean-Baptiste Dorion, Bibliothèque et Archives Canada, PA-122937

La Première Guerre mondiale prend fin. Il faut de nouveau être âgé de 21 ans pour voter.

Les militaires qui avaient pu voter à un plus jeune âge perdent ce droit.

1940

Les jeunes



Source : Canada, ministère de la Défense nationale / Bibliothèque et Archives Canada, PA-005160

Durant la Deuxième Guerre mondiale, tous les militaires peuvent voter à une élection fédérale, quel que soit leur âge. Environ 700 000 militaires ont moins de 21 ans.

1944

Les jeunes



Source : Archives provinciales de la Saskatchewan, R-B5749

La Saskatchewan, alors dirigée par le premier ministre Tommy Douglas, devient la première province à abaisser à 18 ans l'âge requis pour voter aux élections provinciales. Cette mesure incite plusieurs autres provinces à abaisser l'âge du vote à 18 ou 19 ans.

1945

Les jeunes



Source : Canada, ministère de la Défense nationale / Bibliothèque et Archives Canada, PA-145516

Les membres du personnel militaire doivent de nouveau être âgés de 21 ans pour voter aux élections fédérales, comme tous les autres Canadiens.

1948

Les jeunes



Source : Gracieuseté du St. Catharines Standard, photographe Don Sinclair

Lors d'une conférence nationale, des jeunes demandent à un comité de parlementaires s'il est possible d'abaisser l'âge requis pour voter aux élections fédérales.

Certains parlementaires bien connus, notamment Agnes Macphail et John Diefenbaker, sont ouverts à l'idée.

1968

Les jeunes



Source : Dick Loek, Toronto Star, Getty Images

Les jeunes participent activement à l'élection de 1968, qui a mené Pierre Trudeau au pouvoir. Portés par la culture des jeunes des années 1960, ils manifestent, exercent des pressions auprès du gouvernement et déposent des pétitions au Parlement portant sur de nombreuses questions.

1970

Les jeunes



Source : © Bibliothèque du Parlement – Roy Grogan

Deux projets de loi visant à abaisser l'âge requis pour voter sont déposés au Parlement : l'un provient d'un député et l'autre, du gouvernement.

Sans grands débats, l'âge minimum pour voter aux élections fédérales est abaissé à 18 ans. Des millions de nouveaux électeurs peuvent voter à l'élection de 1972.

2016

Les jeunes



Source : Brian Higgins, CBC Licensing

L'Île-du-Prince-Édouard, qui tient un plébiscite provincial sur la réforme électorale, invite tous les citoyens âgés d'au moins 16 ans à voter. On souhaite que les jeunes se prononcent, car ils utiliseront aussi le nouveau système électoral à la prochaine élection, lorsqu'ils auront 18 ans.

À l'Île-du-Prince-Édouard (et partout au Canada), l'âge requis pour voter aux élections provinciales demeure 18 ans.